

de Chichester, leur avaient accordée. « Nous vous avons fourni un asile sûr dans la persécution, a-t-il dit, mais la reconnaissance doit être égale des deux parts, car j'estime que nous avons reçu plus encore de ceux qui alors sont venus à nous. » Le révérend Wilson, dans une allocution également cordiale, a fait allusion au « home » spirituel que, dans les jours passés, des « réfugiés » venus d'Angleterre ont trouvé aussi en France. Le *Sussex Daily News*, auquel nous empruntons ces détails, a publié un résumé de la conférence donnée en français dans ce meeting par le pasteur Ch. Bost, du Havre, et consacrée aux Prédicants protestants. Il a insisté sur l'intérêt qu'avait offert cette assemblée préparée par les soins du pasteur de l'Eglise française, M. D. Joye.

C. B.

Familles Dechezeault-Boutet (1).

La famille Dechezeault ou Dechezeaulx, originaire de La Flotte, Ile de Ré, était riche et considérée, comme l'attestent le dossier et les pièces nombreuses conservés aux archives de la Charente-Inférieure. On retrouve ses membres, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, dans les registres de l'état civil des anciennes Eglises réformées de La Flotte et d'Ars-en-Ré, aussi aux archives de la Charente-Inférieure.

Marie-Catherine Dechezeault, objet de la note parue dans le *Bulletin* (1912, p. 274), première femme de Jacques-Alexandre Boutet, capitaine de la Compagnie des Indes à Saint-Martin, était la fille de Pierre Isaac, né le 25 août 1761 et mort le 22 octobre 1789, négociant à La Flotte, et de Catherine Béraud, de Niort (2). Ils ont laissé cinq enfants : Marie-Catherine; Suzanne, mariée à Veillon, capitaine de navires, mort naufragé sur la côte de Guinée (*Notes généalogiques de Jourdan, Biblioth. de La Rochelle*) et en secondes noces à Jacques Bourdillon, négociant à Saint-Martin (*Homologation d'un traité avec leurs créanciers, 19 août 1788, arch. Ch.-Inf. B. 1784, liasse*); et enfin trois fils dont les noms et la destinée nous échappent. Une tradition, que nous reconnaissons inexacte, faisait de l'un de ces trois fils le Girondin Gustave Dechezeault.

Une parenté très étroite n'en subsiste pas moins entre Catherine

(1) *Bull.* 1908, p. 405, et 1912, p. 274.

(2) V. aux arch. de la Char.-Inf., une supplique émanant de quelques habitants de La Flotte et demandant l'autorisation d'inhumer une autre Catherine Dechezeault, ainsi que plusieurs autres qui appartiennent à la R. P. R. C'était en 1787 et elle avait quatre-vingts ans.

et Gustave Dechezeault. Les pièces des deux procès (28 nivôse an II et 29 germinal an III), aussi aux archives départementales de La Rochelle, disent qu'il était « natif de La Flotte, Isle de la République, ci-devant Rhé » et ne mentionnent pas sa parenté. Nous savons qu'il s'appelait Pierre-Charles-Daniel-Gustave *alias* François (*Jourdan, notes généal.*), qu'il était fils d'Étienne et de Marie Lambert (*Contrat de Delavergne, 10 juin 1755 et registre des mariages de Notre-Dame de La Rochelle*) et que son grand-père Étienne fut baptisé en 1646, le 15 novembre, dans le temple d'Ars-en-Ré. Nous pensons que Catherine avait la même ascendance. Comme nous l'avons dit, Gustave a épousé, le 22 juillet 1790, à La Rochelle, Marguerite-Françoise *alias* Fanny Vatable (*Contrat de Delavergne, 9 juillet 1790*), fille de Jean Joseph et de Marie Liège, née à la Guadeloupe. Une note de M. Meschinet de Richemond, dans les papiers Jourdan, nous apprend qu'elle épousa en secondes noces Rivaille, de La Rochelle. A la Révolution de 1830, un Vatable fut gouverneur de la Guadeloupe.

Gustave Dechezeault était un homme bon et droit, qui refusa d'abord d'être membre du Conseil administratif de Saint-Martin (*Procès-verbal, 1790. Arch. Char.-Inf.*), fut entraîné dans le mouvement révolutionnaire comme tant d'autres protestants, devint représentant du peuple à la Convention, puis, démissionnaire, fut arrêté et condamné sur d'abominables calomnies. Ses compatriotes de La Flotte ne l'abandonnèrent pas dans son infortune : ils eurent l'honneur d'être dénoncés comme cherchant à le sauver (*lettre, arch. Char.-Inf.*). Pendant tout le premier Empire, son frère Achille Dechezeault représenta l'Église réformée de La Flotte, relevée de ses ruines à la proclamation de la liberté des cultes, au sein du consistoire de La Rochelle (1).

Il y a doute sur l'orthographe exacte du nom. Avant la Révolution nous le trouvons écrit en deux mots (*Jourdan et Etat civil*). J.-A. Boutet écrivait *Dechezeault* dans l'acte de partage de ses biens, en 1806, que nous possédons dans nos archives de famille. La forme la plus courante est Dechezeault. Ainsi figure le frère du Girondin au registre des délibérations du Consistoire, à l'occa-

(1) V. aux *arch. de la Char.-Inf.*, une dispense de parenté pour mariage entre Jacques Dechezeault et Elisabeth Regreny, de la R. P. R. (B. 1237, liasse) du 6 février 1672. — En 1703, mariage de Pierre et de Catherine Cadou (*Reg. de St.-Barthélemy*). — En 1710, accord Isaac et Catherine Cadou pour la curatelle des enfants de Pierre. — En 1747, mariage d'Isaac, marchand bonnetier et de Jeanne Durand (B. 1435, registre). — Aussi nombreuses pièces, lettres, etc., concernant Gustave Dechezeault. En 1756, le pasteur du Désert, Louis Gibert, marie, le 19 juillet, Louis Dechezeault, capitaine de navires et Jeanne Villeneau, d'Ars. Un fils, né le 15 décembre 1761, est déclaré par le curé « naturel et non légitime ». C'est en 1787 seulement que le mariage fut validé. (Delmas, *Hist. de l'Église de La Rochelle*. p. 404.)

sion notamment de l'installation du pasteur Gonini à Marennés, en 1807.

Enfin, précisons quelques autres détails contenus dans la dernière note du *Bulletin*. La maison de Saint-Martin était la résidence habituelle de J.-A. Boutet. Il ne voyagea plus. Les deux fils issus de son second mariage y sont nés : *Louis-Pierre-Florent*, né le 6 août 1793, mort à l'hôpital de Saint-Thomas (Antilles danoises), le 22 mai 1817, « victime de l'observance de son devoir » sur la gabare *l'Infatigable* (*Etat civil et extrait du rôle de l'équipage de l'Infatigable, n° 16, Rochefort*) et *Alexandre-Emile*, né le 28 pluviôse an III (*Etat civil de Saint-Martin*). Mais il avait aussi des résidences occasionnelles, la maison de la rue des Saintes-Clares, à La Rochelle, qui revint à sa veuve; celle de la Dénertie, à la Jaudonnière (Vendée), où il possédait des propriétés et à proximité de celles de la Sicaudière, dot de sa seconde femme (*Contrat de Durand, à l'Isle de France, 22 juin 1792*) et la plus petite de toutes, celle de la rue Sainte-Marguerite, à Luçon, où il est mort, en effet, en 1808, au moment où il faisait le partage définitif de ses biens restés dans l'indivision. Il faut ajouter qu'il venait de vendre sa maison de Saint-Martin à son frère Daniel Boutet, époux de Sarah Graff, négociant à Saint-Martin (*Acte de Desnouys, 14 prairial an V*), mais qu'il s'en réservait la jouissance jusqu'à sa mort.

LOUIS BASTIDE.



AVIS. — Les tables de l'année 1912 paraîtront avec le premier fascicule du *Bulletin* de 1913.

Le Gérant : FISCHBACHER.